



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 1^{er} février 2023 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Martin Bisson et Mathieu Paquette, attachés politiques et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Edmond Leclerc, conseiller, district de Buckingham, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, et Marie-Hélène Rivard, directrice par intérim, Communications.

CE-2023-81

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE BÉDARD - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Bédard, dossier RS-22-289, comme illustré au plan numéro CRO-22-527 du 21 décembre 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Bédard	Est	De la rue Thérien, sur une distance de 35 m vers le sud	De décembre à mars

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Bédard	Est	D'un point situé à 35 m au sud de la rue Thérien, sur une distance de 26 m vers le sud	15 minutes entre 7 h -17 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-22-527 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-82

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2021 GROUPE A - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE HULL-WRIGHT, DE POINTE-GATINEAU, DU VERSANT ET DE BUCKINGHAM - STEVEN BOIVIN, STEVE MORAN, MIKE DUGGAN, DANIEL CHAMPAGNE ET EDMOND LECLERC

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-487 du 8 juin 2022, adjugeait un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., pour les travaux de réfection de la chaussée de huit rues locales situées dans les secteurs d'Aylmer, de Buckingham, de Gatineau et de Hull pour un montant total approximatif de 4 682 734,13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 189977 a déjà été approuvée pour un montant de 99 425,50 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Citek s.e.n.c., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 254 404,24 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 189977 pour un montant de 99 425,50 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 154 978,74 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Eurovia Québec Construction inc., dans le cadre du projet réfection des rues locales 2021 groupe A, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 254 404,24 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 4 937 138,37 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30868-470-39007	141 516,25 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 19-3084 - Rues locales 2021 - GR A
04-13493	6 739,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 722,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2023.

Adoptée

CE-2023-83

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - GESTION DMJ - RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC PIERRE-LAFONTAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-375 du 12 mai 2022, adjugeait le contrat 2020 SP 364 à la firme 6739741 Canada inc./Gestion DMJ, pour les travaux de réaménagement du bâtiment de service au parc Pierre-Lafontaine, pour un montant total approximatif de 525 033,34 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements par délégations de pouvoir numéros 179402, 180361, 180473, 181169, 183548 et 185427 ont déjà été approuvés pour un montant de 49 675,13 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs pour solidifier les nouvelles portes grillagées et l'ajout de dispositifs sont nécessaires pour rendre conformes les moyens d'évacuation. Le montant pour l'exécution de ces travaux additionnels est de 3 210,24 \$ incluant les taxes (ordres de changement OC-08-09-10);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande d'approuver le montant supplémentaire de 3 210,24 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement OC-08-09-10, portant ainsi la valeur totale du contrat au montant de 577 918,71 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 179402, 180361, 180473, 181169, 183548 et 185427 pour les ordres de changement numéros 1 à 9 pour un montant de 49 675,13 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des travaux supplémentaires encourus au montant de 3 210,24 \$ incluant les taxes, à la firme 6739741 Canada inc./Gestion DMJ, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réaménagement du bâtiment de service au parc Pierre-Lafontaine.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 577 918,71 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13025-021-39008	2 931,37 \$	Mise aux normes - Autres édifices municipaux - 18-2009 - Réaménagement du bâtiment de service au parc Pierre-Lafontaine
04-13493	139,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	139,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2023.

Adoptée

CE-2023-84

AUTORISER L'AJUSTEMENT DE COÛT DE CONTRAT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2020 SI 277 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - AJOUT D'UN ASCENSEUR - CENTRE JULES-DESBIENS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures et des projets et la Division de l'approvisionnement ont recommandé de déroger à l'obligation de solliciter des offres et d'octroyer un contrat de gré à gré à Jean Dallaire architecte inc. en vertu de l'article 59, item 19 du règlement concernant la gestion contractuelle, et que le contrat au montant de 84 443,38 \$ incluant les taxes, a été autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 171539;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a ensuite autorisé, par sa résolution numéro CE-2022-399, un premier ajustement de coût à la firme Jean Dallaire architecte inc. pour un montant total de 17 202,56 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels supplémentaires ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir numéro 188947 pour des honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 9 332,51 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Jean Dallaire architecte inc. a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires pour un montant de 13 716,53 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande le montant supplémentaire de 13 716,53 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir portant le numéro 188947, au montant total de 9 332,51 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 13 716,53 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, au contrat de Jean Dallaire architecte inc., portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 23 049,04 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 124 694, 98 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21001-001-39009	12 525,02 \$	Ascenseur - Centre Jules-Desbiens - 15-2028 - Ascenseur Jules-Desbiens
04-13493	596,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	595,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2023.

Adoptée

CE-2023-85

CONTRIBUTION À L'UQAM POUR LA CHAIRE DE RECHERCHE « ABRENVIL : DÉVELOPPEMENT D'UNE FORESTERIE URBAINE DE PRÉCISION POUR OPTIMISER LE COUVERT FORESTIER » - SERVICE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'un Plan de foresterie urbaine 2023-2030 dont la vision consiste à maintenir et favoriser l'épanouissement d'une forêt urbaine en santé, riche, diversifiée et dense;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2021-577 du 24 août 2021, autorisait un partenariat avec la chaire de recherche ArbrenVil;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-1000 du 7 décembre 2022, approuvait une convention de recherche avec la chaire de recherche ArbrenVil;

CONSIDÉRANT QUE la Chaire servira notamment au développement de l'outil SylvCiT qui est un outil informatique d'aide à la décision en cours de développement à l'UQAM faisant appel à des techniques d'optimisation et d'intelligence artificielle, et visant à améliorer la planification des plantations d'arbres en ville et favoriser la diversité fonctionnelle pour une meilleure résilience des forêts urbaines aux changements globaux;

CONSIDÉRANT QUE des bénéfices supplémentaires découlant du projet ont été offerts à la Ville de Gatineau et que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) double les contributions de la Ville de Gatineau au projet;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement Outremont s'est désisté du projet après l'obtention d'une importante subvention de la part du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et que le directeur scientifique du projet a approché la Ville de Gatineau pour une contribution supplémentaire;

CONSIDÉRANT QU'un montant annuel de 4 000 \$ est demandé par la Chaire comme contribution pour les années 2022 à 2026 et que ces montants sont prévus au Plan de foresterie urbaine 2023-2030 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le versement d'un montant de 20 000 \$ à l'UQAM pour les années 2022 à 2026 en tant que contribution à la Chaire de recherche ArbrenVil.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2023.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt du rapport de la liste des organismes concernant les réductions accordées pour les coûts de location de locaux de la Ville de Gatineau pour la période du 27 juin au 31 décembre 2022

CE-2023-86

SUBVENTION DE 9 000 \$ - DÉVELOPPEMENT ET ENTRETIEN DU PARC RÉCRÉATIF DE SKI DE FOND DU MONT-BLEU - RELAIS PLEIN AIR DU PARC DE LA GATINEAU, ORGANISME À BUT NON LUCRATIF - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE le Relais plein air, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour le développement et l'entretien du parc récréatif de ski de fond du Mont-Bleu, district électoral de l'Orée-du-Parc;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Isabelle N. Miron désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élue est de 9 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 9 000 \$ à l'ordre du Relais plein air, 397, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 3P9, à titre de subvention pour son projet de développement et d'entretien du parc récréatif de ski de fond du Mont-Bleu, permettant notamment à plus de 2 000 jeunes de Gatineau et de l'Outaouais chaque année d'utiliser des pistes de classique et patin de plus de 300 m gratuitement.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2023.

Adoptée

CE-2023-87

SUBVENTION DE 6 000 \$ - ACHAT D'UN CONTENEUR POUR FINS D'ENTREPOSAGE POUR L'ASSOCIATION DE RÉSIDENT DE QUARTIER, LES AMIS DE WYCHWOOD - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN

CONSIDÉRANT QUE Les Amis de Wychwood, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour l'achat d'un conteneur à des fins d'entreposage pour l'association de résident de quartier, district électoral d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Steven Boivin désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 6 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de Les Amis de Wychwood, 29, rue du Tamarac, Gatineau, Québec, J9H 6T3, à titre de subvention pour l'achat d'un conteneur à des fins d'entreposage de matériel d'entretien durant la période hivernale pour l'association de résident de quartier.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2023.

Adoptée

CE-2023-88

SUBVENTION DE 5 000 \$ - BONIFICATION POUR LE PROJET DE PATINOIRE EXTÉRIEUR POUR VISION MULTISPORTS OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE Vision Multisports Outaouais, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour son projet de patinoire extérieur, district électoral du Versant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Daniel Champagne désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de Vision Multisports Outaouais, 100-499, boulevard Labrosse, Gatineau, Québec, J8P 4R1, à titre de subvention bonification de son projet de patinoire extérieur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2023.

Adoptée

CE-2023-89

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARCEL CHARETTE À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CONSEILLER AUX PROJETS SPÉCIAUX POUR UNE PÉRIODE DE SIX MOIS - IMPLANTATION OFFICE 365 - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 52 962 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de conseiller aux projets spéciaux - Implantation Office 365 pour le Service des technologies de l'information pour une période de six mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Marcel Charette à un surcroît de travail à titre de conseiller aux projets spéciaux - Implantation Office 365 pour le Service des technologies de l'information pour une période de six mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2023.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif